

Thème 1: Modes de garde

275.000 solutions d'accueil (+20%) devaient être créées sur la période 2013-2017. L'actuelle Convention d'objectifs et de gestion (Cog) prévoyait la répartition suivante : 100.000 places de crèches, 100.000 chez des assistantes maternelles et 75.000 en écoles maternelles.

La création de ces solutions d'accueil répondait à une demande tendue. Elle s'inscrivait aussi dans le cadre d'une réforme de la politique familiale couplée d'une action en faveur de l'égalité Homme-Femme sur le marché du travail et le partage des tâches domestiques familiales (care).

Etats des lieux depuis 2013 :

- Fin 2015, seulement 17.960 places en crèches ont été créées (soit moins de 20% des places promises)ⁱⁱ
- Le nombre d'enfants gardés chez les assistantes maternelles a reculé de 16.500 sur la période 2013-2015ⁱⁱⁱ. L'âge moyen de cette profession étant de 48,5 ans, cette diminution risque de se poursuivre si rien n'est fait.
- Après une reprise en 2013, le nombre de places pour scolariser des enfants de moins de 3 ans continue à baisser (+6.000 en 2013, -800 en2014, -2.500 places en 2015). iv
- La baisse des aides financières pour les modes de garde autres que la crèche incite les parents à privilégier les crèches, une demande que les municipalités ne peuvent satisfaire totalement.

Réforme du congé parental partagé

- Baisse sensible du recours au dispositif: -7,6% en 2015 (soit 43.800 enfants)^v
- 5,1% des bénéficiaires seulement sont des pères alors que le gouvernement espérait réussir à attirer 20% de pères. vi

Cette réforme ne tient pas assez compte des situations économiques et financières des familles. Pour les familles monoparentales (essentiellement des femmes avec enfants), le congé parental est souvent une option économiquement inenvisageable. Pour les autres familles, le parent qui a le salaire le plus élevé ou qui exerce une activité à son compte peut difficilement prendre un congé parental. Une pénurie de places de garde formelle en 2017 quand les enfants gardés dans le cadre d'un congé parental atteindront l'âge limite de 2 ans est à craindre. Rappelons que 505.000 enfants en 2015 étaient gardés dans le cadre d'un congé parental. Vii

- Quelles sont vos propositions pour faciliter l'accès des parents au mode de garde de leur choix ?
- ➤ Que comptez-vous faire pour les crèches ? les assistantes maternelles ? la scolarisation avant 3 ans (particulièrement dans les quartiers qui en ont besoin)?
- Quelle analyse faites-vous de la réforme du congé parental partagé et que comptez-vous faire sur ce sujet au vu des premiers retours ?



ⁱ COG Convention d'objectif et de gestion 2013-2017

[&]quot; **COG 2013-2017** : bilan d'étape à fin 2015 – Mai 2016

Détails sur le nombre d'enfants gardes par des assistantes maternelles : -1 900 en 2013, -6 900 en 2014 et -7.700 places en 2015 http://services.fepem.fr/documents/10163/210312/Barometre17 VF.pdf et https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/LettreOnpeN1.pdf

HCF Haut Conseil à la famille, Point sur le développement de l'accueil des jeunes enfants, 10 sept. 2015

v https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/LettreOnpeN1.pdf

vi https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/LettreOnpeN1.pdf vii https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/LettreOnpeN1.pdf